



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/742

Convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit d'un logement situé à Lyon - EI  
03388 - au profit de l'association Le MAS, pour l'accueil de femmes victimes de violences

Action Sociale

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 27 MAI 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

**ABSENTS NON EXCUSES** : ?

2021/742 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT D'UN LOGEMENT SITUE A LYON - EI 03388 - AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LE MAS, POUR L'ACCUEIL DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES (ACTION SOCIALE )

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/590 en date du 23 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le plan de mandat 2021-2026 par lequel la Ville de Lyon renouvelle son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'accompagnement des femmes victimes de violences.

L'association le MAS (Mouvement d'action sociale - siège : 17, rue Crépet à Lyon 7<sup>ème</sup>) développe depuis de nombreuses années, au sein de l'agglomération lyonnaise, des actions en direction de personnes, des femmes en particulier, en souffrances psycho-sociales et en situation d'exclusion.

A ce titre, la Ville de Lyon a mis à disposition de l'association le MAS quatre logements dont notre collectivité est propriétaire. Le terme d'une de ces mises à disposition est fixé au 15 avril 2021. L'association le MAS a sollicité de la Ville de Lyon le renouvellement de cette mise à disposition.

Compte tenu de l'action conduite par l'association au sein de l'agglomération lyonnaise, au bénéfice des femmes en souffrances psycho-sociales et en situation d'exclusion, la Ville de Lyon consent au renouvellement de mise à disposition pour une durée de trois ans.

Pour votre parfaite information, il est précisé que la valeur locative annuelle est estimée à 4 660 euros (quatre mille six cent soixante euros) (valeur IRL 4<sup>ème</sup> trimestre 2020, soit 130.52). L'association supportera, en outre, les charges relatives aux fluides.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/590 du 23 mars 2021 ;

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

**DELIBERE**

- 1- La convention d'occupation temporaire susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association le MAS (Mouvement d'Action Sociale – siège social : 24, rue Crépet à Lyon 7<sup>ème</sup>), relative à la mise à disposition, à titre gratuit, d'un logement sis dans un immeuble référencé EI 03 388, et dont le terme est fixé au 15 avril 2024, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET